

Bachelier en marketing

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Travail de fin d'études			
Ancien Code	ECMK3B39TFE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COMK3390		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Elodie NUOTATORE (nuotatoree@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement "Travaux de Fin d'Etudes" se développe pour l'essentiel pendant le bloc 3. Elle occupe une place significative dans le parcours d'apprentissage de l'étudiant. Eventuellement, elle est liée au stage en entreprise du bloc3.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Proposer des solutions innovantes dans le développement des projets marketing et les accompagner
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.3 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Orienter la communication la communication en fonction des publics cibles
- 2.5 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Promouvoir ses projets avec persuasion et enthousiasme

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au marketing**

- 3.1 Exploiter les sources d'informations pertinentes et mener des recherches prospectives
- 3.2 Conduire et gérer des études de marché
- 3.3 Élaborer un plan marketing (stratégie et marketing mix)
- 3.6 Choisir, utiliser et développer les outils et techniques adéquats pour le marketing direct, la vente et le merchandising

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Comprendre, interpréter et anticiper le comportement du client
- 4.2 Dépouiller, trier, synthétiser et interpréter les résultats d'études de marché
- 4.3 Effectuer un diagnostic stratégique de la situation commerciale de l'entreprise et de son environnement et faire des recommandations dans le respect des préoccupations environnementales et éthiques
- 4.4 Vérifier la pertinence et la cohérence des actions envisagées
- 4.5 Identifier et actualiser les indicateurs pertinents de suivi des marchés

4.6 Évaluer la rentabilité de plans d'actions marketing

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

5.2 Planifier les différentes étapes liées à l'élaboration du plan marketing

5.3 Structurer et mettre en œuvre des actions de communication

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de la rédaction du travail écrit, il est attendu que l'étudiant·e soit capable, de façon individuelle, de :

- définir une problématique et des sous-questions de recherche;
- mener une recherche d'informations pertinentes;
- évaluer la fiabilité de sources d'informations;
- analyser, critiquer et synthétiser des informations, des faits, des méthodologies, des outils, ...;
- choisir une méthodologie appropriée à la problématique de recherche;
- établir des liens entre son analyse et la revue de littérature;
- rédiger et structurer un document en respectant les consignes et les règles de l'art
- utiliser une orthographe, une syntaxe et un style corrects;
- utiliser précisément les notions techniques spécifiques à la discipline;
- de faire preuve de recul critique quant aux pratiques d'entreprise et sa propre production.

Au terme de la présentation orale du travail de fin d'études, il est attendu que l'étudiant·e soit capable, de façon individuelle, de :

- structurer un propos, de formuler clairement ses idées et de contextualiser le sujet, en s'appuyant sur un support numérique;
- présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé;
- employer des termes techniques corrects et adaptés;
- apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées;
- adopter une attitude professionnelle et mature dans les échanges avec le jury.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECMK3B39TFEA Travail de fin d'études

24 h / 15 C

Contenu

Le Travail de Fin d'Etudes sera structuré suivant les directives du Vademecum des Travaux de Fin d'Etudes et conformément au Règlement des Etudes. Il contiendra notamment la présentation de la problématique, les sous-questions de recherche, les apports théoriques pertinents, les méthodologies suivies, l'analyse des données, les recommandations, solutions et prolongements éventuels envisageables.

Démarches d'apprentissage

La Coordination de Section présente les enjeux des Travaux de Fin d'Etudes à l'étudiant·e, généralement d'une part à la fin du bloc 2 et d'autre part au début du Q1 du bloc 3.

L'étudiant·e remet la *fiche promoteur* selon les modalités prévues sur ConnectED au regard de l'AA.

Le Promoteur, membre de l'équipe pédagogique du département, suit l'étudiant·e dans son parcours lié à son Travail de Fin d'Etudes, à travers des réunions, échanges de mails, échanges téléphoniques, lectures de passages écrits qui constitueront le travail final écrit, ... Le promoteur et l'étudiant fixeront de commun accord les modes de communication et leur répartition dans le temps.

L'étudiant·e est responsable de l'initiative de prise de contact régulière avec son Promoteur.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant·e est préparé·e dans son activité d'apprentissage par la Coordination de de Section à travers la remise de la "fiche promoteur" et bénéficie d'un suivi du promoteur, à l'initiative de l'étudiant·e.

De nombreux textes législatifs ou documents d'aide sont à la disposition de l'étudiant·e :

- le Règlement général des études et le Règlement spécifique du département,

- le Vademecum TFE,
- la description des formations, points d'intérêts, ... des membres de l'équipe pédagogique, dans la perspective de la fixation des promoteurs,
- la *fiche promoteur*,
- l'ensemble des Travaux de Fin d'Etudes accessibles au public à la bibliothèque du département, à titre d'exemples,
- la grille d'évaluation du jury des Travaux de Fin d'Etudes,
- Charte IA

Sources et références

L'étudiant·e consultera des sources en rapport avec la thématique de son Travail de Fin d'Etudes.

Toutes les sources utilisées pour l'élaboration de l'AA sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, PPTs ou autres supports, notes de cours, vademecum et directives seront postés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

C'est lors du jury final du Travail de Fin d'Etudes que la cotation est attribuée à l'activité d'apprentissage.

L'évaluation

repose sur quatre dimensions :

- le travail de l'année évalué uniquement par le promoteur (**10%**),
- le travail écrit évalué par le promoteur et les lecteurs (**50%**),
- la présentation orale évaluée par l'ensemble du jury de TFE (**40%**).

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Des outils de détection d'IA peuvent être utilisés par l'enseignant et intervenir dans l'évaluation (certificative ou non) des travaux, conformément aux usages autorisés et prescrits de la Charte IA de la HELHa.

Si l'étudiant·e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Pour un étudiant diplômable en janvier, ces modalités d'évaluation sont d'application.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	10	Evc	10
Période d'évaluation			Tvs + Exo	90	Tvs + Exo	90

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).